

COREPS

Réunion du 29 mars 2021

Synthèse

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'état des lieux de l'impact de la crise sanitaire sur le spectacle vivant en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme LEFEUVRE - « Il y a 750 festivals en PACA, 600 lieux de diffusion, la deuxième région audiovisuelle, la deuxième région française en termes d'activité des maisons. »

« Le recours important au chômage partiel a totalisé à la fin du mois de décembre 2020, 57 M€ pour 2020, et les chiffres actualisés au niveau national sur l'impact sur les professions du spectacle, montrent que 73 % des professionnels du spectacle vivant déclarent avoir effectué moins de 300 heures de travail depuis le 1er janvier 2020, et 61% des structures ont une baisse de leur activité et de leurs recettes. 73 % de ces structures ont connu une baisse de leurs effectifs intermittents ; 68 % des personnels interrogés sont à la recherche d'un emploi. »

Il y a aussi « une petite nuance d'optimisme, si l'on regarde ce qui s'est passé durant les douze derniers mois. Il y a eu une multiplicité d'appels à projets, de manifestations d'intérêt, un plan de relance, le fonds de soutien, d'étés culturels et événementiels et c'est une dynamique très importante. Évidemment, elles sont portées par l'État et les collectivités territoriales. »

Les perspectives

M. LE PREFET - La « perspective, c'est la fin du printemps, c'est l'été, le retour des festivals, le retour d'une activité culturelle qui permettent de nous retrouver dans une vie la plus proche de la normale possible. Pour cela nous devons obtenir qu'à nouveau les chiffres du taux d'incidence de la contamination s'infléchissent. »

Nous pouvons être optimiste car « nous avons l'assurance, la quasi-certitude de disposer d'un volume de vaccins dans des proportions très importantes à partir du mois d'avril et jusqu'à l'été, de façon à pouvoir vacciner le plus rapidement possible. »

LE COREPS

M. LE PREFET - « Le COREPS a été mis en place pour être une instance permanente d'échanges entre l'ensemble des acteurs de la culture, les collectivités locales et les services de l'État, avec l'objectif de préparer dans les prochaines semaines une reprise des activités le plus possible proche de la normale. »

Mme LEFEUVRE - « Nous souhaitons, avec le Préfet et la Région, organiser une démarche du bas vers le haut. Toute l'utilité du COREPS est justement de pouvoir se tenir en permanence au fait de votre actualité et, à partir de votre actualité, remonter en région, puis au niveau national toutes les questions et proposition de façon cohérente et organisée. »

Pourquoi ?

Mme LEFEUVRE - « Pour coordonner les réponses et s'assurer de la diffusion des informations sur les dispositifs en cours. » ... « Il a pour objectif également d'être un espace de dialogue sur la concertation et l'application au niveau régional, ou l'adaptation au niveau régional, des mesures qui sont décidées au niveau national. » « ... co-construire l'application des dispositifs qui sont mis en place notamment par l'État. »

Mme LEFEUVRE - « Pour suivre l'efficacité et signaler les situations urgentes ou spécifiques. »

Mme LEFEUVRE - « Pour élaborer des dispositifs concertés dans le domaine de l'information, échanger des bonnes pratiques entre les acteurs, mais aussi entre les régions, et diffuser les dispositifs mis en œuvre par les acteurs du territoire. »

Pour qui ?

Mme LEFEUVRE – « Ce COREPS couvre l'ensemble des branches professionnelles du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma en région. Ses activités sont exercées à la fois dans le public et dans le privé. Il travaille sur les thématiques de l'emploi, de la formation, des conditions de travail, de la création, de la production, de la diffusion, et également dans le secteur professionnel numérique, il réunit toutes les politiques publiques. »

Avec qui ?

Mme LEFEUVRE - « L'État et les collectivités territoriales sont membres, les représentants de la DRAC et de la DIRECCTE... La Région, bien sûr, est notre premier partenaire, à la fois à travers Arsud, mais également à travers sa direction de la culture. Les départements sont évidemment les acteurs en matière de culture, avec les métropoles, communautés de communes et d'agglomération ayant opté pour la compétence culture. Les organisations syndicales de salariés, bien entendu, œuvrant dans le champ du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, seront également représentées au COREPS et

pourront participer aux travaux. Les organisations professionnelles d'employeurs sont également très mobilisées... Et évidemment, les organismes sociaux et les sociétés civiles. »

Comment ?

Mme LEFEUVRE - « Le COREPS est une instance légère qui n'a pas la personnalité morale ». « Une réunion plénière dont la périodicité sera adaptée à la sortie de crise, et également des groupes de travail pour pouvoir aborder précisément certains dossiers. » « Il y a aura un comité de pilotage que l'on va faire rapidement pour pouvoir déterminer le calendrier et les thématiques qui seront abordées dans le cadre de cette instance. »

Mme LEFEUVRE - « Le COREPS est confié à Arsud qui va pouvoir assurer la mise en œuvre des orientations décidées dans le cadre du comité de pilotage. Sur sa mission de communication, Arsud prendra en charge l'organisation et l'animation des différents temps et des travaux en mettant à disposition ses compétences et ses missions. Un représentant d'Arsud participe aux différentes rencontres du COREPS en plénière, en comité de pilotage et en groupes de travail. Vous savez également qu'Arsud est en contact avec nombre d'acteurs du secteur dans ses missions traditionnelles. »

Avec quoi ?

Mme LEFEUVRE - « On va également produire des ressources en libre accès, un espace dédié sur le site d'Arsud dans l'immédiat, puis un site internet d'ici à l'automne 2021. »

Mme LEFEUVRE - « On mettra aussi un système de FAQ. »

Mme LEFEUVRE - « Nous allons mettre sur pied au moins toutes les informations disponibles sur les données régionales, sur les appels à projets, les coordonnées des centres de ressources, l'actualisation des mesures économiques, et commencer à constituer ce centre de ressources partagées qui permettra aussi de recenser les initiatives locales, de répondre à certaines communes, petites organisations ou associations qui ont des questions sur cet été, et assurer -c'est notre objectif- une reprise d'activité notamment des artistes et des intermittents la plus rapide possible et la plus dynamique possible quand elle aura lieu. »

PROTOCOLES SANITAIRES

M. LE PREFET - « Il faudra que les protocoles ... soient adaptés et validés au niveau national. » ... « Nous sommes naturellement tributaires de l'évolution défavorable de la situation sanitaire. »

Retour d'expériences et expérimentation

M. VIENNE - « Je voulais signaler à votre attention le fait qu'un groupe de travail au sein du syndicat Force musicale travaille sur un protocole spécifique pour les lieux extérieurs pour que l'on puisse jouer dans l'idéal, sans limitation de jauge. Pour nous, il y a un enjeu de billetterie considérable. » ... « on va évidemment s'appuyer sur des données scientifiques sur le plein air, mais on a bien conscience qu'il faut traiter la question des flux, et quand je parle des flux, ce sont les flux à l'arrivée dans les salles de spectacle pour l'entrée et la sortie. »

M. LE PREFET - Concernant le concert-test de Barcelone, « il sera bien sûr important que nous puissions nous rapprocher du ministère de la Culture Espagnol pour connaître les résultats de cette expérimentation et savoir si elle peut être transposable dans une démarche que nous pourrions mettre en œuvre ici, à Marseille, dans les mêmes conditions. »

M. COPPOLA - ... » pour l'instant, nous n'avons toujours pas le feu vert du ministère de la Santé sur le concert test qui doit permettre de prendre la mesure de la circulation du virus » ... « Nous sommes prêts, au niveau de la ville de Marseille, pour la mise à disposition du Dôme, pour la mise à disposition du bataillon de marins-pompiers. L'INSERM est prêt, l'AMU (Aix-Marseille-Université), et nous attendons le feu vert. »

M. LE PREFET « ... des expérimentations avaient été annoncées par la ministre de la Culture. Mais il est vrai que la dégradation rapide de la situation depuis quelques jours nous interdit dans l'immédiat de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs. »

Éléments à prendre en compte

M. KRASNIEWSKI - « Nous pensons aussi à la définition d'un phasage de ce protocole en fonction d'indicateurs qu'il faut définir ensemble. »

M. KRASNIEWSKI - « C'est important pour nous, c'est important pour le public, dans un contexte où l'été s'annonce effectivement assez particulier, en partie pour toutes les jauges debout qui, pour l'instant, restent interdites. » ... « Nous savons nous, organisateurs de concerts debout, nous adapter aux contraintes, qu'elles soient sécuritaires ou qu'elles soient sanitaires, pour garantir la sécurité des spectateurs. »

M. RONDIN - « La question de la vaccination qui a été évoquée rapidement à plusieurs reprises doit aussi être réfléchi du point de vue des artistes et des équipes artistiques. »

M. RONDIN - « La circulation des artistes au-delà des frontières ou entrants sur notre territoire. On pourrait imaginer des protocoles très précis de manière à leur éviter des

quatorzaines ou autres arrêts entre deux frontières, pour leur permettre d'accéder au festival ou lieux de programmation en France. »

Mme COLLARD-BOVY - « Les protocoles spécifiques d'ouverture des lieux d'exposition. Quelles sont les instances qui y travaillent ? »

M. SALAZAR-MARTIN – « Un protocole pour les festivals. Peut-être peut-on aller plus loin, pourquoi pas un protocole spécifique pour la région... »

ATTENTES ET BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS

Mme GOURVITCH - « Aussi, il nous semble important, en parallèle de ces études sur les protocoles sanitaires, sur les façons de rouvrir, de vraiment tout faire en sorte pour maintenir la diversité culturelle, la diversité artistique, le tissu de l'ensemble des professionnels et aussi un tissu géographique. Il est important de continuer à mailler le territoire. »

M. LAY - « Ce qui va être terrible, c'est pour les primo-arrivants de la culture aujourd'hui, c'est pour ceux qui sont les créateurs musicaux, les artistes et les interprètes. Ils vont arriver en plein dans l'embouteillage qui va se produire. »

M. SALAZAR-MARTIN - « Pourquoi ne pas activer la proposition du CTC, donc du Conseil local et essayer de construire quelque chose de plus pérenne que des appels à projets ? Pourquoi ne pas imaginer des conventions, un travail plus sérieux qui se fait avec un certain nombre de villes ? Nous avons Aix, Marseille, Nice, ne pourrait-on pas essayer de travailler d'une manière un peu nouvelle, plus en confiance, plus en rapport direct en proximité ? »

M. KHERIZI « Que l'on puisse porter, au sein du COREPS, une attention particulière sur la question de la pratique artistique, de l'enseignement artistique, des lieux où la pratique a lieu... en milieu scolaire, ... dans le milieu social, les hôpitaux, les prisons, etc. »

Mme GOURVITCH - « La nécessité de repenser, de réinventer nos politiques culturelles, nos façons de faire, nos façons d'envisager le métier doit largement dépasser la période de l'été. »

Mme JOISSAINS - « Je m'interroge à l'instant sur la question de savoir s'il n'était pas possible de mettre sur internet une chaîne culturelle qui soit celle de la Région ... qui permette de diffuser des festivals, des concerts, des pièces qui ne sont pas en présentiel ?

M. COPPOLA - « Et puis on pourrait aussi réfléchir à un calendrier d'ouverture des musées, des cinémas et donc regarder progressivement comment les différents protocoles peuvent fonctionner. »

Attentes, besoins et éléments de réponse d'ordre financier

M. SALAZAR-MARTIN - « On sait qu'il y a un sujet aussi sur le régime d'assurance chômage. On est au centre du dispositif de lien avec les intermittents, les techniciens, les compagnies dans les territoires. »

Mme LEFEUVRE - « Sur les fondations privées, nous avons débloqué une aide d'urgence qui était destinée à une action particulière pour éventuellement améliorer la trésorerie de la Fondation Vasarely... »

M. LE PREFET – Pour la CFE, « je n'ai pas d'éléments de réponse à vous donner immédiatement, mais je m'engage à éventuellement solliciter la DDFIP ou la DRFIP pour avoir les éléments de réponse sur des exonérations éventuelles qui pourraient être envisagées. Je dirai que s'il n'y a pas eu chiffre d'affaires, normalement, il ne devrait pas y avoir de CFE perçue sur les entreprises concernées.

Mme LEFEUVRE - « Sur la question du fonds festivals, vous savez que la répartition de ce fonds sera faite d'une part avec le Centre National de la Musique, et d'autre part par les DRAC qui devraient s'occuper des festivals hors musique. Je sais que les modalités de répartition et l'application de ces aides sont en cours d'étude. »

Le plan de relance sur le spectacle vivant et la musique

Mme LEFEUVRE - « Nous avons aujourd'hui à ce stade l'accord du ministère en PACA pour le structurer en trois pôles : premier pôle, si jamais il y a des scènes ou des lieux qui sont passés entre les mailles du filet et qui auraient un besoin urgent que l'on s'avance dans cette zone-là. Deuxième zone pour aider les lieux à faire plus, c'est-à-dire à faire des programmations supplémentaires et des cachets. Le fait d'avoir des cachets supplémentaires sera inscrit dans le cahier des charges, et on demandera à ces lieux combien de cachets complémentaires ils sont prêts à faire avec les enveloppes que l'on va leur donner pour des projets. On s'appuie sur ces lieux qui sont déjà pour la plupart connus de la DRAC simplement pour des raisons de facilité, mais on leur demande de s'engager à faire du plus sur des formes légères dont on soit sûr de pouvoir les faire cet été. Troisième volet, un volet plus large qui sera un appel à projets. Cet appel à projets permettra de drainer toutes les initiatives des communes avec des formes plus légères, notamment pour l'été. Communes et compagnies, communes et scènes locales, communes et cirques, on est toujours dans cette démarche où l'on essaie d'adapter les fonds qui nous arrivent à la réalité locale. »

« Nous envisageons d'autres solutions pour que des cachets et des dispositifs en plein air notamment sur des formes légères, musique, spectacle vivant, cirques, arts de la rue soient privilégiés. »

Un parcours de reprise

M. LE PREFET - « Une première séquence pourrait concerner les musées, les monuments, les arts plastiques, les expositions qui pourraient permettre des parcours de visites sur la base de jauges qui seraient déterminées essentiellement en fonction de mètres carrés de surface offerte au public, avec bien sûr des protocoles sanitaires qui prévoiraient des sens de circulations, le respect des distances sociales, l'utilisation d'un certain nombre de mesures de précaution. »

« La deuxième étape qui pourrait être construite, c'est la reprise progressive des spectacles et des manifestations culturelles qui se déroulent dans des salles fermées, salles de cinéma, salles de spectacles où le public est assis. »

« Et puis enfin, troisième phase de réouverture, ce pourraient être les salles de musique amplifiée, les spectacles debout sur lesquels nous pourrions avoir des contraintes plus fortes, et qui pourrait être envisagée en dernière phase, à un moment où l'épidémie aurait très nettement reculé et où une grande partie de la population aurait été vaccinée. »

« Je pense que nous pouvons essayer de bâtir cette chronologie de façon plus précise avec vous, pour faire des propositions au niveau national, au ministère de la Culture, bien sûr, mais plus largement également aussi au ministère de la Santé et au Centre interministériel de crise, pour essayer de nous projeter dans une vision dynamique et optimiste des semaines à venir... Une chronologie, peut-être en établissant des seuils de franchissement des taux d'incidence qui nous permettraient de rythmer cette progressive reprise d'activité. »